

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 17 août 2010, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Trois (3) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande de synchronisation des feux de circulation sur le boulevard Mgr-Langlois.
  - Demande d'information sur la date probable de fin des travaux sur la rue Saint-Théodore.
  - Demande d'information sur une réclamation déposée à la Ville relative à une infiltration d'eau à une résidence sise sur le boulevard Bord-de-l'Eau.
  - Demande de suivi d'information sur le début des travaux de construction d'un nouveau solarium qui devait être aménagé vers le début du printemps 2010, sur la rue du Chaland, dans le secteur Pointe-Meloche.
  - Demande d'intervention de la Sûreté du Québec pour la vitesse excessive des véhicules de l'entrepreneur mandaté par la Ville pour l'exécution des travaux d'infrastructures dans le secteur Pointe-Meloche.
- 

## 2010-08-417 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 17 août 2010.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 août 2010, tel que préparé, à savoir :

1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2010**
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 5.1 Convention de bail avec Le Groupe pétrolier Olco inc. pour l'utilisation d'une partie du lot 3 248 253
  - 5.2 Diverses autorisations dans le cadre de l'activité finale de Ohneka
6. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 6.1 Abolition du poste d'adjointe administrative au Service de l'environnement et des travaux publics
  - 6.2 Acceptation de la démission de monsieur Jacques Lefloch au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
  - 6.3 Acceptation de la démission de monsieur Jacques Roy au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
  - 6.4 Élaboration de mesures d'intégration des personnes handicapées dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics
  - 6.5 Lettre d'entente avec le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et l'employé 7360 concernant la réduction de la semaine de travail
  - 6.6 Modifications de l'organigramme du Service récréatif et communautaire
  - 6.7 Ratification d'embauche et de départ pour le mois de juillet 2010
7. **SERVICE DU GREFFE**
  - 7.1 Entente avec la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent dans le cadre d'un engagement financier à intervenir
  - 7.2 Procès-verbal de correction du contrat de travail de service à forfait de monsieur Jean-Paul Lamadeleine
8. **SERVICE DU CONTENTIEUX**
  - 8.1 Présentation d'un projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée nationale du Québec pour acquérir des lots à l'extérieur de son territoire situés sur l'île Dondaine
9. **SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
  - 9.1 Approbation de la liste de comptes numéro 142 totalisant 9 146 032,02 \$ et de la liste des chèques annulés numéro 21
  - 9.2 Autorisation de report d'échéance du dépôt du rôle d'évaluation triennal 2011-2012-2013
  - 9.3 Dépôt du rapport budgétaire au 9 août 2010
  - 9.4 Versement de la taxe sur les services téléphoniques à la Ville de Lévis
10. **SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
  - 10.1 Convention d'aide financière avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport relative à la réfection du terrain de soccer en surface naturelle du parc Marquette
  - 10.2 Diverses autorisations au Club de tir à l'arc Arcampi lors du Championnat provincial de tir à l'arc
  - 10.3 Diverses autorisations au Club social des employés du Super C Valleyfield pour la tenue d'un pique-nique
  - 10.4 Diverses autorisations pour la tenue d'une exposition de voitures modifiées Le Phatride Car Show
  - 10.5 Nomination de représentants municipaux afin de siéger au conseil d'administration de la Cité des Arts et des Sports
11. **SERVICE DE L'INGÉNIERIE**
  - 11.1 Mandat à une firme d'ingénieurs dans le cadre des travaux de drainage de la partie ouest du secteur Grande-Île

- 12. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**
  - 12.1 Installation d'espaces de stationnement temporaires sur les rues Nicholson et Saint-Thomas
- 13. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
  - 13.1 Autorisation au Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) de vendre un véhicule à l'encan
  - 13.2 Délégation de signature pour les permis d'alcool pour réunions
- 14. APPELS D'OFFRES**
  - 14.1 Appel d'offres 2010-19 : réfection de l'édifice Paul-Marleau
  - 14.2 Appel d'offres 2010-20 : réfection de la maçonnerie de l'hôtel de ville
  - 14.3 Appel d'offres 2010-21 : entretien du réseau d'éclairage de rues
  - 14.4 Appel d'offres 2010-25 : réfection du terrain de soccer au parc Marquette
  - 14.5 Appel d'offres 2010-26 : réparation du pavage en béton bitumineux
  - 14.6 Appel d'offres 2010-27 : pavage et bordures de diverses rues
- 15. INVITATIONS À SOUMISSIONNER**
  - 15.1 Invitation à soumissionner 2010-ENV-23 : fourniture d'abat-poussière
  - 15.2 Invitation à soumissionner 2010-INC-18 : fourniture, livraison et mise en route d'un système automatisé d'appels
  - 15.3 Invitation à soumissionner 2010-RH-22 : acquisition et implantation d'un logiciel RH/PAIE
- 16. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**
  - 16.1 Avis de motion pour un règlement citant à titre de monument historique le bâtiment Joseph-Olivier-Archambault, sis au 88, rue Saint-Laurent
  - 16.2 Dispense de lecture et adoption du Règlement 058-12 modifiant le Règlement 058 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité
- 17. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**
  - 17.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 201 décrétant des travaux d'infrastructures au parc industriel et portuaire Perron ainsi qu'un emprunt de 11 000 000, \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
  - 17.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 198
  - 17.3 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 199
  - 17.4 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 201
- 18. RÈGLEMENTS D'URBANISME**
  - 18.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
  - 18.2 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 153-02 modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
  - 18.3 Dispense de lecture et adoption du second projet de règlement 150-06 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes
- 19. DIVERS**
  - 19.1 Approbation des prévisions budgétaires 2010 du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite
  - 19.2 Contribution à divers organismes
  - 19.3 Plan de développement du Bloc C du Centre de santé et de services sociaux du Suroit
- 20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

21. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

**2010-08-418 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2010**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2010 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 12 août 2010;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2010, selon sa teneur.

ADOPTÉ

**2010-08-419 CONVENTION DE BAIL AVEC LE GROUPE PÉTROLIER OLCO INC. POUR L'UTILISATION D'UNE PARTIE DU LOT 3 248 253**

VU le dépôt devant ce conseil d'un projet de convention de bail à intervenir entre Le Groupe pétrolier Olco inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'utilisation d'une partie du lot 3 248 253 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, aux fins d'installation et d'exploitation d'équipements pétroliers;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield loue à la compagnie Le Groupe pétrolier Olco inc. une partie du lot 3 248 253 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour la somme annuelle de 3 250 \$, pour une période de dix (10) ans, selon les conditions mentionnées dans ladite convention;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention de bail précitée.

ADOPTÉ

**2010-08-420 DIVERSES AUTORISATIONS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ FINALE DE OHNEKA**

VU la recommandation du directeur général d'autoriser la tenue d'une activité spéciale permettant l'installation de terrasses dans la rue, de kiosques d'information et de kiosques de vente sur rue ainsi que de l'animation musicale;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue d'une activité spéciale permettant exceptionnellement l'installation de terrasses dans la rue Victoria, entre les rues du Centenaire et Nicholson, de kiosques d'information et de kiosques de vente sur rue, de visites guidées dans le centre-ville, ainsi que de l'animation musicale dans le cadre de la dernière représentation de Ohneka, le 4 septembre 2010;

QUE le conseil municipal autorise la fermeture de la rue Victoria, entre les rues du Centenaire et Nicholson, de 18 h 30 à minuit;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'une aide en ressources financières de 2 000 \$ dans le cadre de cette activité spéciale.

ADOPTÉ

**2010-08-421 ABOLITION DU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'adjointe administrative au Service de l'environnement et des travaux publics à la suite du départ à la retraite de M<sup>me</sup> Doris Ferrin;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en effectifs réalisée par le directeur du Service de l'environnement et des travaux publics;

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service de l'environnement et des travaux publics de procéder à l'abolition du poste d'adjointe administrative au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à l'abolition du poste d'adjointe administrative au Service de l'environnement et des travaux publics, poste présentement vacant et faisant partie du protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

**2010-08-422 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR JACQUES LEFLOCH AU POSTE DE POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

VU la lettre de démission formulée par M. Jacques Lefloch, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M Jacques Lefloch au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 9 août 2010;

QUE le conseil municipal remercie M. Lefloch pour ses loyaux services.

ADOPTÉ

**2010-08-423 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR JACQUES ROY AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

VU la lettre de démission formulée par M. Jacques Roy, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Jacques Roy au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 31 juillet 2010;

QUE le conseil municipal remercie M. Roy pour ses loyaux services.

ADOPTÉ

**2010-08-424 ÉLABORATION DE MESURES D'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ DANS LES ORGANISMES PUBLICS**

ATTENDU QUE dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse estime que la représentation des personnes handicapées de notre organisation est insuffisante et exige de la part de la Ville qu'elle élabore des mesures d'intégration quant à ce groupe de personnes;

ATTENDU QU'afin de se conformer aux règles de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le Service des ressources humaines a complété les documents requis par la Commission;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une personne responsable pour assurer la mise en œuvre de ce programme;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mandate M. le maire Denis Lapointe comme personne responsable afin d'assurer la mise en œuvre du programme d'intégration des personnes handicapées auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

ADOPTÉ

**2010-08-425 LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT NATIONAL DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ET L'EMPLOYÉ 7360 CONCERNANT LA RÉDUCTION DE LA SEMAINE DE TRAVAIL**

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, l'employé 7630 et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la réduction du nombre d'heures travaillées par semaine pour l'employé concerné;

VU la recommandation favorable de la coordonnatrice au Service des ressources humaines;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et l'employé 7630 afin que la municipalité puisse autoriser la réduction du nombre d'heures travaillées par semaine pour cet employé, et ce, pour la période du 15 août 2010 au 30 avril 2011.

ADOPTÉ

**2010-08-426 MODIFICATIONS DE L'ORGANIGRAMME DU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT l'évaluation des besoins en effectifs au Service récréatif et communautaire;

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service récréatif et communautaire relative à la modification de l'organigramme du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le titre du poste occupé par monsieur Marc Tremblay en l'occurrence, coordonnateur plateaux sportifs et équipements, soit modifié pour coordonnateur parcs, espaces verts et plateaux sportifs;

QUE le titre du poste occupé par madame Claudia Meloche en l'occurrence, coordonnatrice aux loisirs, soit modifié pour coordonnatrice événements et parc régional;

QUE le poste de coordonnateur parcs et bâtiments au Service récréatif et communautaire soit aboli;

QU'un poste de responsable parcs et espaces verts soit créé et que les conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et que le salaire soit celui correspondant à la classe salariale 2 dudit protocole;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 15 000 \$ inscrit au rapport préparé par la coordonnatrice au Service des ressources humaines, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2010-08-427      EMBAUCHE ET DÉPART DE PERSONNEL POUR LE MOIS DE JUILLET 2010**

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de juillet 2010;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est                                      proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport daté du 5 août 2010 relatif à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de juillet 2010.

ADOPTÉ

**2010-08-428      ENTENTE AVEC LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT DANS LE CADRE D'UN ENGAGEMENT FINANCIER À INTERVENIR**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (CRÉ) s'est portée acquéreur de la propriété sise au 88, rue Saint-Laurent, à Salaberry-de-Valleyfield, suivant l'acte de vente intervenu entre les parties enregistré le 10 août 2009, sous le numéro 16442004, au bureau de la publicité des droits de Beauharnois;

ATTENDU QUE la CRÉ, désirant procéder à des améliorations locatives et à l'agrandissement de cet immeuble, a requis de la Banque Nationale un crédit sous forme de prêt à terme d'un montant de 2 500 000 \$;

ATTENDU QU'il est stipulé, à l'article 3.4 de l'offre de financement à intervenir entre la Banque Nationale et la CRÉ, qu'un engagement de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est requis à racheter l'immeuble en cas de défaut de la part de la CRÉ;

CONSIDÉRANT la résolution 2010-03-150 adoptée par le conseil de la Ville lors de la séance du conseil du 22 mars 2010 relativement à l'entente de financement à intervenir entre la Banque Nationale et la CRÉ, stipulant l'engagement de la Ville à racheter l'immeuble en cas de défaut de la CRÉ;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville que le siège social de la CRÉ soit sur le territoire de la municipalité;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu



QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente à intervenir avec la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent stipulant l'engagement de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à racheter l'immeuble sis au 88, rue Saint-Laurent, à Salaberry-de-Valleyfield, advenant défaut de la CRÉ de respecter ses obligations auprès de la Banque Nationale; le montant de rachat devra permettre le remboursement intégral ou le refinancement de la dette contractée par la CRÉ, le tout conditionnellement à l'autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et dont le document est identifié sous le numéro R-2010-08-428, tel qu'approuvé par ce conseil.

ADOPTÉ

### **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE SERVICE À FORFAIT DE MONSIEUR JEAN-PAUL LAMADELEINE**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le greffier a procédé à la correction du contrat de service forfait intervenu entre M. Jean-Paul Lamadeleine et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin d'y apporter une modification de nature cléricale et dépose devant ce conseil le procès-verbal de correction, tel que décrit à l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

### **2010-08-429 PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC POUR ACQUÉRIR DES LOTS À L'EXTÉRIEUR DE SON TERRITOIRE SITUÉS SUR L'ÎLE DONDAINE**

ATTENDU QUE la Ville a intérêt à acquérir à des fins de culture, loisirs, activités communautaires et parcs les lots de la Corporation Épiscopale Catholique Romaine de Valleyfield situés sur l'île Dondaine, à l'extérieur de son territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt de la Ville qu'un projet de loi d'intérêt privé soit présenté à l'Assemblée nationale du Québec à ces fins;

ATTENDU les dispositions des Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale du Québec concernant les projets de loi d'intérêt privé;

Il est                      proposé par M. le conseiller Denis Laïtre,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande à l'Assemblée nationale du Québec d'adopter un projet de loi d'intérêt privé l'autorisant à acquérir à des fins de culture, loisirs, activités communautaires et parcs les lots de la Corporation Épiscopale Catholique Romaine de Valleyfield situés sur l'île Dondaine, à l'extérieur de son territoire;

QUE le conseil municipal approuve le texte préliminaire du projet de loi, dont le document est identifié sous le numéro R-2010-08-429;

QUE le conseil municipal demande au député du comté de Beauharnois, monsieur Guy Leclair, de présenter à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi d'intérêt privé de la Ville et de le déposer, avec les autres documents nécessaires, auprès du directeur de la législation, conformément aux Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale du Québec.

ADOPTÉ

**2010-08-430 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 142 TOTALISANT 9 146 032,02 \$ ET DE LA LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS NUMÉRO 21**

La liste des comptes numéro 142 et la liste des chèques annulés numéro 21 sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 142 totalisant 9 146 032,02 \$ et les chèques annulés inscrits à la liste numéro 21 et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

**2010-08-431 AUTORISATION DE REPORT D'ÉCHÉANCE DU DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2011-2012-2013**

VU l'obligation pour les évaluateurs de déposer le rôle d'évaluation le ou avant le 15 septembre 2010;

VU la demande du Groupe Évimbec de reporter le dépôt du rôle triennal 2011-2012-2013 le ou avant le 1<sup>er</sup> novembre 2010;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter une résolution permettant aux évaluateurs de prolonger la date du dépôt du rôle;

ATTENDU QUE le conseil municipal a intérêt à accepter la demande du Groupe Évimbec;

VU les dispositions de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1);

VU la recommandation du trésorier requérant du conseil municipal l'autorisation de reporter la date du dépôt du rôle d'évaluation triennal 2011-2012-2013;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la firme d'évaluateurs Le Groupe Évimbec, membre de Roche ltée, groupe-conseil, à reporter au ou avant le 1<sup>er</sup> novembre 2010 le dépôt du rôle d'évaluation triennal 2011-2012-2013;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, de l'Occupation du territoire et des Régions, conformément à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1).

ADOPTÉ

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 9 AOÛT 2010**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 9 août 2010 est déposé devant ce conseil.

2010-08-432

**VERSEMENT DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES À LA VILLE DE LÉVIS**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Dépenses au Service des finances et de l'informatique;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser, dès que possible, à la Ville de Lévis, pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins soixante (60) jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉ

2010-08-433

**CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT RELATIVE À LA RÉFECTION DU TERRAIN DE SOCCER EN SURFACE NATURELLE DU PARC MARQUETTE**

VU la popularité grandissante du soccer dans la région;

ATTENDU QUE le projet de réfection du terrain de soccer en surface naturelle du parc Marquette répond aux critères d'admissibilité du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et par conséquent est admissible à une subvention pouvant atteindre 50% du montant des travaux planifiés;

ATTENDU QUE ces investissements permettront le développement des athlètes et l'accès à des infrastructures performantes et sécuritaires;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la signature d'une convention avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport relative à la réfection du terrain de soccer à surface naturelle au parc Marquette;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer une convention d'aide financière avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection du terrain de soccer à surface naturelle au parc Marquette dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, et à respecter toutes les conditions du ministère rattachées à cette entente;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la présentation du projet de réfection du terrain de soccer à surface naturelle au parc Marquette et confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉ

**2010-08-434 DIVERSES AUTORISATIONS AU CLUB DE TIR À L'ARC ARCAMPI LORS DU CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE TIR À L'ARC**

VU la demande formulée par le Club de tir à l'arc Arcampi relative à la tenue du championnat provincial de tir à l'arc à l'île des Patriotes, les 4 et 5 septembre 2010;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Club de tir à l'arc Arcampi à tenir une compétition de tir à l'arc dans le cadre du Championnat provincial de tir à l'arc, les 4 et 5 septembre 2010, à l'île des Patriotes;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, les 4 et 5 septembre 2010, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activité;
- que l'organisme s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

**2010-08-435 DIVERSES AUTORISATIONS AU CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DU SUPER C VALLEYFIELD POUR LA TENUE D'UN PIQUE-NIQUE**

VU la demande formulée par le Club social des employés du Super C Valleyfield relative à la tenue d'un pique-nique dans le stationnement du parc Landry, le 28 août 2010;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Club social du Super C Valleyfield à tenir un pique-nique le 28 août 2010, de 10 h à 18 h, au parc Landry;

QUE le conseil municipal autorise la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, le 28 août 2010, entre 10 h et 18 h, aux conditions suivantes:

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée d'activité;
- que l'organisme s'engage à développer des activités écoresponsables dans le cadre de ses activités;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2010-08-436 DIVERSES AUTORISATIONS POUR LA TENUE D'UNE EXPOSITION DE VOITURES MODIFIÉES LE PHATRIDE CAR SHOW**

ATTENDU QUE trois (3) promoteurs désirent tenir une exposition de voitures modifiées dans le stationnement du parc Marcil, le 25 septembre 2010;

CONSIDÉRANT la popularité grandissante envers les véhicules modifiés;

CONSIDÉRANT l'impact touristique de l'activité qui amènera chez nous, pour une première année, des centaines de fans automobile provenant de l'extérieur de la région sur un site en bordure de lac;

CONSIDÉRANT le sérieux des jeunes promoteurs;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les promoteurs Marc-André Bourdeau, Olivier Bourdeau et Marc-Antoine Philie à tenir une exposition de voitures modifiées, le 25 septembre 2010, de 9 h à 16 h 30, dans le stationnement du parc Marcil;

QUE la Ville autorise la fermeture du stationnement du parc Marcil le 25 septembre 2010, de 9 h à 16 h 30;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, le 25 septembre 2010, entre 9 h et 16 h 30, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée d'activité;
- que les promoteurs de l'activité s'engagent à développer des actions écoresponsables dans le cadre de son activité;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

QUE le Service récréatif et communautaire offre le soutien technique nécessaire à la tenue de l'activité.

ADOPTÉ

**2010-08-437 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AFIN DE SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS**

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme les élus, fonctionnaires et citoyens mentionnés ci-après pour représenter la municipalité auprès du conseil d'administration de la Cité des Arts et des Sports :

Membre du conseil :

- M. Jean-Marc Rochon, pour une période de 2 ans ;

Fonctionnaire :

- M. Marc Tremblay, pour une période de 1 an ;

Citoyen :

- M. Rémi Champagne, pour une période de 1 an;

QUE ces nominations sont effectives à compter du 18 août 2010.

ADOPTÉ

**2010-08-438 MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DRAINAGE DE LA PARTIE OUEST DU SECTEUR GRANDE-ÎLE**

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie relative à l'octroi d'un mandat à un ingénieur pour la préparation de plans détaillés des fossés de drainage de la partie ouest du secteur Grande-Île;

VU l'offre de service de la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. pour la préparation des plans détaillés des fossés à prévoir pour drainer l'ensemble de la partie ouest du secteur Grande-Île, pour un montant de 24 877,65 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans son offre de service du 5 août 2010;

QUE la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. soit autorisée à préparer une demande de certificat d'autorisation et à transmettre cette demande d'autorisation, pour et au nom de la municipalité, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux de préparation de plans détaillés décrits ci-dessus;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité des travaux signée par le représentant autorisé, lorsque ceux-ci seront complétés, et autorise ledit représentant à délivrer cette attestation, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2010-08-439      INSTALLATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT TEMPORAIRES SUR LES RUES NICHOLSON ET SAINT-THOMAS**

CONSIDÉRANT QUE des rénovations majeures seront entreprises à l'aréna Salaberry affectant l'usage d'environ soixante (60) espaces de stationnement de l'école Edgar-Hébert;

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands et l'administrateur de Les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc. de trouver une solution alternative à cette situation;

VU la recommandation du Service de l'environnement et des travaux publics relative à l'installation de nouveaux espaces de stationnement temporaire sur les rues Saint-Thomas et Nicholson pour palier à cette situation;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise ce qui suit :

- permettre le stationnement et une zone de remorquage sur les côtés est et ouest de la rue Saint-Thomas, entre 7 h et 17 h du lundi au vendredi, réservé aux détenteurs de permis émis par l'école Edgar-Hébert sur une distance d'environ cent soixante-dix mètres (170 m) face à l'école, tel que montré au plan numéro 10-117, daté du 20 juillet 2010;
- réserver aux détenteurs de permis émis par l'école des espaces de stationnement et une zone de remorquage sur le côté ouest de la rue Nicholson à l'arrière de l'école, du lundi au vendredi de 7 h à 17 h, sur une distance d'environ cent trente mètres (130 m), tel que montré au plan numéro 10-117, daté du 20 juillet 2010 et portant les numéros de cases de stationnement 51 à 71;

QUE la présente autorisation est valide jusqu'à la fin du printemps 2011.

ADOPTÉ

**2010-08-440      AUTORISATION AU CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER) DE VENDRE UN VÉHICULE UTILITAIRE**

VU le contrat conclu entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) pour la gestion, l'entretien et la réparation du parc de véhicules de la municipalité;

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'autoriser le CGER à vendre à l'encan certains biens;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le CGER à procéder, pour et au nom de la municipalité, à la vente à l'encan de véhicules et accessoires ou matériel et équipement spécialisés faisant partie du parc de véhicules de la municipalité, plus particulièrement un (1) véhicule utilitaire Chevrolet Astro 2000;

QUE le directeur du Service de sécurité incendie soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à la vente de ce véhicule.

ADOPTÉ

**2010-08-441 DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LES PERMIS D'ALCOOL POUR RÉUNIONS**

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie de désigner des responsables afin de signer les demandes de permis d'alcool pour réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin de s'assurer de la conformité à la sécurité incendie des bâtiments et des lieux où sont tenues les activités;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les fonctionnaires mentionnés ci-après à signer, pour et au nom de la municipalité, les demandes de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec qui se déroulent dans un bâtiment ou un lieu appartenant à la municipalité, à savoir :

- directeur du Service de sécurité incendie;
- chef de l'unité Prévention au Service de sécurité incendie;
- chef de l'unité Opérations au Service de sécurité incendie.

ADOPTÉ

**2010-08-442 APPEL D'OFFRES 2010-19 : RÉFECTION DE L'ÉDIFICE PAUL-MARLEAU**

À la suite de l'appel d'offres 2010-19 relatif aux travaux de réfection de l'édifice Paul-Marleau, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Construction Emery Paquette inc.	610 619,89 \$
Les constructions De Castel inc.	718 788,00 \$
Les Entreprises QMD inc.	832 114,50 \$

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Constructions Émery Paquette inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu



QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Construction Emery Paquette inc. un contrat pour des travaux de réfection de l'édifice Paul-Marleau, pour un montant de 610 619,89 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-19.

ADOPTÉ

**2010-08-443 APPEL D'OFFRES 2010-20 : RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE DE L'HÔTEL DE VILLE**

À la suite de l'appel d'offres 2010-20 relatif aux travaux de réfection de la maçonnerie de l'hôtel de ville, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

AGR Construction inc.	118 146,26 \$
Les Entreprises Den-Pro inc.	150 123,75 \$
Maçonnerie historique G. Paradis	171 570,00 \$
Maçonnerie Rainville & frères inc.	224 640,75 \$
Les Entreprises QMD inc.	314 018,25 \$

VU la recommandation émise par le directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie AGR Construction inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie AGR Construction inc. un contrat pour des travaux de réfection de la maçonnerie de l'hôtel de ville, pour un montant de 118 146,26 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-20.

ADOPTÉ

**2010-08-444 APPEL D'OFFRES 2010-21 : ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DE RUES**

À la suite de l'appel d'offres 2010-21 relatif à l'entretien du réseau d'éclairage de rues, pour une période de trois (3) ans, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

A. Lecompte et fils inc.	411 818,79 \$
Technivolt électrique inc.	442 543,37 \$
Savoie M.D.	479 239,02 \$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Itée	186 864,56 \$ (1 an)

VU la recommandation émise par le coordonnateur au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie A. Lecompte et fils inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie A. Lecompte et fils inc. un contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage de rues, pour une période de trois (3) ans, pour un montant global de 411 818,79 \$, taxes

comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-21.

ADOPTÉ

**2010-08-445 APPEL D'OFFRES 2010-25 : RÉFECTION DU TERRAIN DE SOCCER AU PARC MARQUETTE**

À la suite de l'appel d'offres 2010-25 relatif à des travaux de réfection d'un terrain de soccer à surface naturelle au parc Marquette ainsi que la mise aux normes de son système d'éclairage, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	448 884,69 \$
Excavation Loiselle et Frères inc.	498 513,72 \$

VU la recommandation émise par le coordonnateur au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.);

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), un contrat pour la réfection d'un terrain de soccer à surface naturelle au parc Marquette ainsi que la mise aux normes de son système d'éclairage, pour un montant de 448 884,69 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-25.

ADOPTÉ

**2010-08-446 APPEL D'OFFRES 2010-26 : RÉPARATION DU PAVAGE EN BÉTON BITUMINEUX**

À la suite de l'appel d'offres 2010-26 relatif aux travaux pour la réparation du pavage en revêtement bitumineux, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Pavage Duroseal (9203-3398 Québec inc.)	207 690,00 \$
Ali Excavation inc.	234 528,29 \$
Les pavages MCM inc.	254 689,56 \$
Roxboro excavation inc.	279 072,15 \$
Construction DJL inc.	289 908,15 \$

VU la recommandation émise par la coordonnatrice du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Pavage Duroseal;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Pavage Duroseal (9203-3398 Québec inc.), un contrat pour des travaux de réparation du pavage en revêtement bitumineux, pour un montant de 207 690 \$, taxes

comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-26;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 90 000 \$ à même le fonds réservé des carrières.

ADOPTÉ

**2010-08-447 APPEL D'OFFRES 2010-27 : PAVAGE ET BORDURES DE DIVERSES RUES**

À la suite de l'appel d'offres 2010-27 relatif au pavage et à la mise en place de bordures de béton dans deux secteurs de la Ville soit la rue des Grands-Mâts dans le secteur de La Baie et les rues du Ruisseau et du Ponceau dans le secteur Saint-Timothée, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Roxboro Excavation inc.	376 661,92 \$
Les Pavages Chenail inc	379 324,35 \$
La Compagnie Meloche inc.	385 441,26 \$
Les Pavages Ultra inc.	456 976,14 \$
Ali Excavation inc.	486 203,02 \$
Construction DJL inc.	505 295,10 \$

VU la recommandation émise par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Roxboro Excavation inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Roxboro Excavation inc. un contrat pour des travaux pavage et à la mise en place de bordures de béton dans deux secteurs de la Ville soit la rue des Grands-Mâts dans le secteur de La Baie et les rues du Ruisseau et du Ponceau dans le secteur Saint-Timothée, pour un montant de 376 661,92 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-27;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 198 des travaux d'asphaltage, de bordure et de travaux connexes des rues des Grands-Mâts, du Ruisseau et du Ponceau ainsi qu'un emprunt de 990 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

**2010-08-448 INVITATION À SOUMISSIONNER 2010-ENV-23 : FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-ENV-23 relative à la fourniture d'abat-poussière, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Multi Routes inc.	30 645,56 \$
-------------------	--------------

VU la recommandation de la coordonnatrice du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Multi Routes inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Multi Routes inc. un contrat pour la fourniture d'abat-poussière, pour un montant de 30 645,56 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-ENV-23;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 30 000 \$ inscrit au rapport déposé devant ce conseil, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2010-08-449 INVITATION À SOUMISSIONNER 2010-INC-18 : FOURNITURE, LIVRAISON ET MISE EN ROUTE D'UN SYSTÈME AUTOMATISÉ D'APPELS**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-INC-18 relative à la fourniture, la livraison et la mise en route d'un système automatisé d'appels permettant de transmettre automatiquement des messages par téléphone, par télécopieur et par courriel, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Somum Solutions inc.	28 145,13 \$
----------------------	--------------

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Somum Solutions inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Somum Solutions inc. un contrat pour la fourniture, la livraison et la mise en route d'un système automatisé d'appels permettant de transmettre automatiquement des messages par téléphone, par télécopieur et par courriel, pour un montant de 28 145,13 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-INC-18;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 36 000 \$ inscrit au rapport déposé devant ce conseil, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2010-08-450 INVITATION À SOUMISSIONNER 2010-RH-22 : ACQUISITION ET IMPLANTATION D'UN LOGICIEL RH/PAIE**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-RH-22 relative à l'acquisition et l'implantation d'un logiciel RH/PAIE, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Algo Design inc.	51 653,86 \$
PG Solutions	67 208,03 \$
GFI Solutions d'affaires	99 986,09 \$

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Algo Design inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Algo Design inc. un contrat pour l'acquisition et l'implantation d'un logiciel de ressources humaines et paie, pour un montant de 51 653,86 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-RH-22;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 51 653,86 \$ inscrit au rapport déposé devant ce conseil, le cas échéant.

ADOPTÉ

**A-2010-08-020 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CITANT À TITRE DE MONUMENT HISTORIQUE LE BÂTIMENT JOSEPH-OLIVIER-ARCHAMBAULT, SIS AU 88, RUE SAINT-LAURENT**

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour citer à titre de monument historique le bâtiment Joseph-Olivier-Archambault, sis au 88, rue Saint-Laurent.

Cette citation est faite sous les motifs suivants :

- il s'agit de l'ancien Collège Salaberry;
- le bâtiment est représentatif des bâtiments de l'époque;
- le bâtiment est d'un intérêt patrimonial considérable pour la collectivité.

Le règlement de citation de ce bâtiment historique a effet à compter de la date de signification de l'avis spécial au propriétaire du monument historique.

Toute personne intéressée peut faire des représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

**2010-08-451 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 058-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 058 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 058-12 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 058-12 modifiant le Règlement 058 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité.

ADOPTÉ

**A-2010-08-021 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 201 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES AU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON AINSI QU'UN EMPRUNT DE 11 000 000 \$ POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 201 décrétant des travaux d'infrastructures au parc industriel et portuaire Perron ainsi qu'un emprunt de 11 000 000 \$ pourvoir au paiement desdits travaux.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 198**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 21 juillet 2010, pour le Règlement 198 décrétant des travaux d'asphaltage, de bordure et de travaux connexes des rues des Grands-Mâts, du Ruisseau et du Ponceau ainsi qu'un emprunt de 990 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 199**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 21 juillet 2010, pour le Règlement 199 décrétant des travaux de construction d'une nouvelle conduite de refoulement au poste de pompage P2-Des Pionniers ainsi qu'un emprunt de 610 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 201**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 21 juillet 2010, pour le Règlement 201 décrétant des travaux d'infrastructures au parc industriel et portuaire Perron ainsi qu'un emprunt de 11 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**A-2010-08-022 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Avis est donné par M. le conseiller Jacques Smith qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**2010-08-452      DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 153-02  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION  
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 153-02 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 153-02 modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉ

**2010-08-453      DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT  
150-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE  
MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES**

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 150-06 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le second projet de règlement 150-06 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

ADOPTÉ

**2010-08-454      APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 DU TRANSPORT  
ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est la municipalité mandataire pour la gestion du service régional de transport adapté aux personnes à mobilité réduite;

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Dépenses au Service des finances et de l'informatique relative à l'approbation des prévisions budgétaires du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite pour l'année 2010;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laïtre,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les prévisions budgétaires du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite pour l'année 2010, d'une somme de 741 851 \$;

QUE le conseil municipal affecte à la gestion du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite une somme de 51 325,05 \$, à titre de contribution municipale pour l'année 2010.

ADOPTÉ

#### **2010-08-455 CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES**

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise une contribution d'un montant maximal de 350 \$ à l'organisme suivant, à savoir :

- Action sport physio.

ADOPTÉ

#### **2010-08-456 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU BLOC C DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU SUROÏT**

ATTENDU QUE le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Suroît offre des services de santé physique et de santé mentale de niveau spécialisé à l'Hôpital du Suroît, localisé au 150, rue Saint-Thomas, à Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QUE l'Hôpital du Suroît dessert la population du territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU QUE l'Hôpital du Suroît dessert aussi en partie le territoire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, desserte qui constitue près de 50 % de l'achalandage de l'hôpital;

ATTENDU QUE la population de la MRC de Beauharnois-Salaberry et des municipalités régionales de comté voisines sont en expansion démographique;

CONSIDÉRANT la capacité atteinte de l'Hôpital du Suroît à répondre aux besoins des populations des municipalités régionales de comté voisines;

CONSIDÉRANT la vétusté des installations immobilières de l'Hôpital du Suroît;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) désire rapatrier localement les activités médicales hospitalières de niveau 1 et 2 dispensées à la population des municipalités régionales de comté par le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et le Centre universitaire de santé McGill (CUSM);

CONSIDÉRANT le besoin de la mise à niveau de l'ensemble des ressources de l'Hôpital du Suroît, c'est-à-dire les ressources financières (budget de



fonctionnement), les ressources humaines (personnel), les ressources médicales (postes de médecins généralistes et spécialistes);

ATTENDU QUE l'Hôpital du Suroît doit être mis à niveau pour répondre à la population;

CONSIDÉRANT la volonté du milieu d'optimiser l'arrimage et l'intégration des activités de formation en santé et services sociaux dispensées par le CSSS du Suroît;

CONSIDÉRANT la volonté du milieu de maximiser l'utilisation des infrastructures municipales et régionales dans la desserte des services de santé et services sociaux par le CSSS du Suroît;

ATTENDU QUE le CSSS du Suroît constitue un facteur important d'attractivité et de rétention des citoyens et des entreprises sur le territoire;

CONSIDÉRANT le sous-financement du CSSS du Suroît en fonction des besoins de la population de la grande région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'importance d'augmenter et de consolider la desserte de services de santé et services sociaux dans l'est de la MRC de Beauharnois-Salaberry et particulièrement à Beauharnois;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé à l'unanimité,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield appuie le Centre local de développement (CLD) Beauharnois-Salaberry dans ses démarches auprès des représentants au dossier dans le cadre d'un plan de développement du Bloc C du Centre de santé et de services sociaux du Suroît étant donné la nécessité et l'urgence de la mise à niveau de l'Hôpital du Suroît quant à ses ressources financières, humaines, médicales, techniques et immobilières.

ADOPTÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette deuxième période de questions.

- Demande d'information sur la décision de l'arbitre pour le dénouement des négociations de la nouvelle convention collective avec le syndicat des pompiers.

## **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

**2010-08-457      LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 7, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est                      proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 17 août 2010.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier

## PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 17 AOÛT 2010 À 19 HEURES

#### Article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) :

« Le greffier est autorisé à modifier un document pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le greffier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction. »

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, j'ai procédé à la correction du contrat de travail intervenu avec M. Jean-Paul Lamadeleine afin d'y apporter une correction à la suite d'une erreur d'insertion de nature administrative. En effet, à la lecture du contrat de service adopté par le conseil à sa séance du 7 juillet 2009 par la résolution numéro 2009-07-333, nous constatons que le nombre d'heures consenties pour les vacances par ce contrat de service ne correspond pas aux heures accordées par le calcul mathématique effectué. En multipliant le nombre d'heures de l'article 6 par le nombre de semaines de l'article 7 accordées par ce contrat, nous en arrivons au nombre de 54 heures en lieu et place du nombre 45 inscrit à l'article 7 de ce contrat. Il s'agit ici d'une erreur d'inversion de chiffre. Le texte de ce contrat est donc modifié comme suit :

Article 7 : remplacer, à la deuxième ligne, le mot « 45 » par « 54 ».

Le texte du nouveau contrat de service à forfait signé avec M. Lamadeleine est joint en annexe au présent procès-verbal.

Le directeur du Service du greffe  
et greffier,

Alain Gagnon, MAP,OMA

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

#### **CONTRAT DE SERVICE À FORFAIT**

**Ville de Salaberry-de-Valleyfield, personne morale de droit public ayant son siège social au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, dûment représentée aux présentes par le maire et le greffier.**

**ET**

**M. Jean-Paul Lamadeleine, 103, rue Bourdon, à Salaberry-de-Valleyfield, J6S 5P3.**

**Les parties conviennent ce qui suit:**

- 1. La Ville de Salaberry-de-Valleyfield retient les services de M. Jean-Paul Lamadeleine pour les fins d'aménagement de salle, de services d'appoint et d'approvisionnement lors de la tenue de réception civique et de conférence de presse ainsi que pour l'approvisionnement en denrées pour la salle de réunion des membres du Conseil.**
- 2. Pour les conférences de presse, réunions, formations, sessions d'étude du budget, activités du Service récréatif et communautaire et réceptions civiques, les services de M. Lamadeleine seront retenus suivant appel préalable de 24 heures.**
- 3. Pour l'approvisionnement de la salle de réunion des membres du Conseil, M. Lamadeleine devra tenir l'inventaire des denrées et un approvisionnement de celles-ci suivant une base bi-journalière.**
- 4. Pour l'exécution de son mandat, M. Lamadeleine est autorisé à détenir les clés d'accès aux salles et aux édifices municipaux concernés et de posséder en exclusivité certaines clés donnant accès aux locaux et meubles contenant les réserves de denrées.**

5. **M. Lamadeleine, suivant approbation par le directeur général, est autorisé à transiger et acquérir, pour et au nom de la municipalité, les biens et denrées requis pour la bonne exécution de son mandat.**
6. **En contrepartie de sa prestation annuelle de services d'un minimum de 18 heures par semaine, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield paie à M. Lamadeleine la somme hebdomadaire forfaitaire de 310 \$ ainsi qu'une allocation hebdomadaire de transport de 40 \$, à l'exclusion des semaines de vacances.**
7. **Annuellement, monsieur Lamadeleine bénéficie de trois (3) semaines de vacances (54 heures) non monnayables.**
8. **Annuellement, monsieur Lamadeleine bénéficie des huit (8) congés fériés non monnayables, soit: 1<sup>er</sup> janvier, le Vendredi Saint ou le lundi de Pâques, au choix de l'employeur, le lundi qui précède le 25 mai, le 24 juin, le 1<sup>er</sup> juillet ou, si cette date tombe un dimanche, le 2 juillet, le 1<sup>er</sup> lundi de septembre, le 2<sup>e</sup> lundi d'octobre et le 25 décembre. Chaque congé férié correspondant à trois (3) heures par congé.**
9. **Le présent contrat est octroyé pour une durée de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et se terminant le 31 décembre 2012.**

**Signé à Salaberry-de-Valleyfield,  
ce \_\_\_\_\_ 2009.**

\_\_\_\_\_  
**Jean-Paul Lamadeleine**

\_\_\_\_\_  
**Denis Lapointe, maire**

\_\_\_\_\_  
**Alain Gagnon, greffier**